

LE COIN PARACHA 'HOUKAT-BALAK

par Mikaël Mouyal (pour recevoir ce feuillet par mail : mouyal358@gmail.com) - Beth Hamidrash Lamed (75017)

Le coin 'Hidouchim

« Ceci est la loi, un homme qui meurt dans une tente... » (19, 14) ('Houkat) :

Nos Sages interprètent ce verset comme signifiant : « La Thora (la loi) ne peut se maintenir que chez un homme qui se fait mourir dans la tente d'étude ». Cela signifie que seul un homme qui s'épuise et qui fournit de grands efforts dans l'étude méritera que sa Thora se maintienne. Mais pourquoi faire allusion à ce message dans le passage qui traite de la vache rousse ?

En fait, l'homme qui investira toutes ses forces dans l'étude est une personne qui cherchera à toujours mieux comprendre ce qu'il étudie. Mais cela implique qu'il est convaincu que la réelle profondeur est au-delà de ses moyens et que jamais il ne pourra tout comprendre. C'est ainsi qu'il fera tous les efforts pour approfondir toujours plus, conscient qu'il n'atteindra jamais la compréhension totale et parfaite. Pour cela, il devra savoir que la réalité du sens de la Thora dépasse sa compréhension. C'est pourquoi, cette leçon est dite à propos de la vache rousse, car nos Sages disent que ce sujet est justement le domaine le plus irrationnel de la Thora, que l'homme comprend le moins. C'est donc le sujet le plus adapté pour enseigner que l'homme doit investir toutes ses forces dans l'étude, car seul celui qui est convaincu de la transcendance de la Thora sera le plus à même d'y investir toutes ses forces. Et la transcendance de la Thora se reflète le plus dans le passage de la vache rousse. (Emet LéYaacov)

« Le Canaanéen roi de Arad entendit qu'Israël a emprunté le chemin habité » (21, 1) ('Houkat) :

Nos Sages enseignent que le Canaanéen entendit qu'Aharon est mort et que les nuées de gloire s'étaient retirées. On peut s'interroger. Comment apprit-il cette information ? De plus, le texte dit clairement qu'il entendit qu'Israël emprunta le chemin habité, et non que les nuées se retirèrent ! Pourquoi nos Sages ont-ils donc changé la proposition explicite du verset ?

En fait, le Midrash enseigne que dans le désert, quand les Juifs arrivèrent dans un endroit montagneux, les nuées avaient la particularité d'aplanir les montagnes, pour faciliter leurs déplacements. Ainsi, les Hébreux ne suivirent pas des chemins de ville, mais ils ne se privèrent pas d'emprunter des chemins montagneux, puisque de toutes les façons, les nuées aplanirent les montagnes. Quand le Canaanéen entendit qu'Israël emprunta un chemin habité, c'est à dire un chemin de ville, non montagneux, il en déduisit que les nuées s'étaient retirées et que les Juifs ne bénéficiaient donc plus du miracle de l'aplanissement des montagnes. Et c'est pourquoi, ils furent contraints de prendre des routes planes. Ainsi, ce que dit le verset (qu'Israël emprunta le chemin habité) est la base de ce qui permit à ce roi de déduire que les nuées s'étaient retirées, selon l'interprétation de nos Sages. (Maharil Diskin)

« Une barrière d'un côté et une barrière de l'autre » (22, 24) (Balak) :

L'ânesse dirigea Bilaam contre cette barrière et le pied de ce dernier se pressa contre ce muret. Rachi explique que cette barrière était en pierre. Mais pourquoi est-ce important de savoir qu'elle était en pierre et pas en roseaux par exemple ?

En fait, si ce muret avait été en roseaux, quand Bilaam s'y confronta, la pression de son pied l'aurait ébréché. Mais, le fait que cette barrière était en pierre, cela entraîna que non seulement elle ne fut pas ébréchée, mais en plus, c'est le pied de Bilaam qui se blessa, comme le disent nos Maîtres. Cela vient faire allusion au fait que le projet de Bilaam de faire du mal au peuple Juif ne pourra jamais se réaliser. Bilaam se confronte à un mur en pierre qu'il ne pourra pas ni franchir ni ébrécher. Et non seulement il ne pourra pas réaliser son projet et "franchir" cette barrière, mais en plus c'est lui qui en sera atteint et n'en sortira pas indemne. (Oznaïm LaThora)

« Il ne voit pas le mal en Yaacov... Hachem son D.ieu est avec lui » (23, 21) (Balak) :

Même si une personne commet des fautes, s'il porte sur lui le joug de la Royauté Divine et qu'il accepte qu'Hachem est son D.ieu et son Roi, alors Hachem ne verra pas et ne considérera pas ses fautes, car Il les considérera comme accidentelles. Un homme qui est conscient de la Royauté d'Hachem sur lui, même s'il commet une faute, elle ne peut être profonde et enracinée. Ses fautes ne sont que des accidents de parcours, commises un peu contre son gré, et Hachem ne les considère pas. Cela est en allusion dans ce verset : « Hachem ne voit pas le mal en Yaacov » si « Hachem son D.ieu est avec lui ». Si un homme prend avec lui cette réalité qu'Hachem est son D.ieu et son Roi, alors vis à vis d'un tel homme, Hachem ne verra pas le mal et les fautes qui sont en lui. ('Hidouché Harim)

Le coin histoire

Rav 'Haïm Ozer Grodzenski marchait un jour, accompagné de plusieurs élèves, quand s'approcha d'eux un Juif qui lui demanda s'il connaissait telle rue. Bien que celle-ci se trouvait à l'autre bout de la ville et que le Rav marchait dans l'autre direction, le Rav lui prit la main et marcha avec lui environ une demi-heure jusqu'à qu'ils arrivèrent à l'endroit désiré et là, le Rav lui indiqua l'adresse exacte. Alors, ses élèves lui demandèrent : « Pourquoi le Rav a-t-il consacré autant de temps ? Le Rav ne pouvait-il pas lui expliquer la destination, comme on le fait en général ? Et même si au pire, l'homme ne trouvait pas son lieu, il pourrait demander son chemin à quelqu'un d'autre ! Pourquoi fallait-il aller jusque là-bas ? » Rabbi 'Hayim Ozer leur répondit : « Mais n'avez-vous pas remarqué que cet homme bégayait ? Il avait certainement une grande honte à formuler sa demande devant moi, avec sa difficulté. Si je ne l'avait pas amené à sa destination, il aurait dû alors s'humilier une autre fois et peut-être encore une autre jusqu'à atteindre son objectif. Pour éviter cette grande honte à ce Juif, il est normal de faire tout ce long chemin que nous avons emprunté ». Ce récit nous apprend combien les Grands d'Israël sont autant sensibles à n'entraîner du tort à aucun Juif, même le plus simple.

Le coin 'Hizouk

Il convient d'être très prudent à ne pas être triste, mais de servir Hachem avec joie. Car la tristesse peut être quelque part comparée à l'idolâtrie, car l'homme triste montre qu'il n'est pas satisfait des Décisions d'Hachem et de Sa manière de diriger le monde. (Peri Haarets)

Le coin étude

Balak, le roi de Moav, voulait anéantir le peuple d'Israël. Il les craignait excessivement et exprima ses inquiétudes par l'image suivante : « Maintenant, cette communauté (d'Israël) arrachera tous nos alentours comme le taureau arrache l'herbe du champ ». Mais on peut se demander pourquoi Balak a eu besoin de faire appel à cette parabole du taureau qui arrache l'herbe du champ. Pourquoi s'exprime-t-il en allégorie ? Et aussi, pourquoi comparer Israël à un taureau qui broute l'herbe ?

Le **Kedouchat Levi** explique qu'en réalité le peuple de Moav ne devait pas avoir tellement peur du peuple d'Israël. En effet, Hachem avait averti les Juifs de ne pas faire la guerre à Moav. Ainsi, ils n'avaient pas à craindre qu'Israël leur fasse la guerre. Et malgré tout, Balak et son peuple redoutaient terriblement le peuple Juif. En effet, même si on ne pouvait pas conquérir directement Moav, on pouvait néanmoins le faire indirectement. C'est ainsi que la Thora relate que Si'hon, le roi de Emori, a conquis la ville de 'Hechbon, qui appartenait à Moav. Et une fois que cette ville passa de la propriété de Moav à celle de Si'hon, à partir de là, Israël, qui n'avait pas d'interdit d'attaquer Si'hon, fit la guerre à ce dernier et conquiert 'Hechbon. Ainsi, Moav craignait qu'Israël conquiert les différentes villes de Moav de cette même façon. Ils craignaient que d'autres peuples ne conquièrent des villes de Moav, et qu'ensuite le peuple Juif vienne faire la guerre à ces différentes nations et prendre possession des villes de Moav, par ricochet. Et pour évoquer cette crainte, Balak prit l'exemple du taureau. En effet, l'être humain ne mange pas de l'herbe. Mais le taureau, lui, en mange. Et quand ensuite l'homme consomme le taureau, l'herbe qui aura été ingéré par celui-ci intégrera alors le rang humain. Il en est de même pour Moav. Bien qu'Israël ne pouvait pas "manger" et conquérir ce pays directement, malgré tout Moav redoutait qu'Israël ne les conquiert indirectement, en passant par l'intermédiaire d'un autre peuple qui les annexera au préalable.

De son côté, le **Beer Yosseph** explique que certes Israël ne pouvait pas faire la guerre à Moav, malgré tout nos Sages enseignent qu'ils pouvaient les effrayer et les opprimer. Ils pouvaient pénétrer dans leur pays en portant des armes pour leur faire peur. Bien plus, ils pouvaient même les forcer à leur servir de l'eau et de quoi manger. Ils avaient aussi le droit de piller leurs villes, brûler leurs champs, boucher leurs fleuves. La seule chose qu'ils n'avaient pas le droit de faire c'était d'entreprendre une guerre. D'après cela, on comprend que même si Moav n'avait pas à craindre une guerre de la part d'Israël, ils redoutaient malgré tout toutes ces formes d'oppression qui risquaient très fortement de les humilier et les ridiculiser aux yeux des peuples avoisinants. Quand ils verront comment Moav se fait traiter par Israël sans pouvoir réagir du fait de leur crainte, ils commenceront à les déprécier et les mépriser. C'est pour faire allusion à cela que Balak employa l'image du taureau. En effet, nos Sages disent que le Chabbat, on aura le droit de donner à un taureau ce dont un âne aura préalablement consommé. En revanche, l'inverse est interdit. En effet, quand le taureau mange, il laisse de la bave dans l'herbe qui reste et qu'il n'aura pas consommé, ce qui dégoûtera l'âne qui n'en mangera pas. Ainsi, mettre la nourriture du taureau devant l'âne est une peine inutile qui est interdit pendant Chabbat. De même, Balak compare Israël au taureau. Le peuple Juif venait de "manger" et supprimer les peuples alentours à Moav, tel que le pays de Si'hon ainsi que de Og. Mais même si Israël ne "mangera pas" et ne fera pas la conquête de Moav, malgré tout, à l'image du taureau, il laissera de la "bave" sur l'herbe qui reste et qu'il ne mange pas. Moav, qui est ce pays qui restera et qu'Israël ne combattrait pas, sera empli de "bave" répugnante. En les oppressant et en les terrifiant, Israël humiliera et rendra dégoûtant le pays de Moav aux yeux du monde.

Enfin, le **Alchikh** rapporte le Midrash qui dit que Moav se renseigna auprès de Midyan pour connaître le secret de la force de Moché, le chef d'Israël. On lui répondit que sa force se trouve dans sa parole. Il s'agit de la puissance de la prière. Quand Balak entendit cela, il ajouta que tout le peuple d'Israël est comparé à un taureau qui broute. En effet, le taureau a une langue en dent de scie. Ce n'est pas tant par ses dents qu'il broie sa nourriture, mais pas sa langue. Ce que Balak voulait faire allusion, c'est que ce n'est pas Moché uniquement qui a une force particulière par sa prière, mais toute la communauté d'Israël détient une puissance dans leur bouche. A l'image du taureau qui réduit la nourriture par sa langue uniquement, ainsi tout le peuple Juif arrive à réduire les peuples alentours uniquement par la force de sa bouche. Par les paroles de prières qu'ils prononcent avec leur langue, ils arrivent à réduire à néant toutes les grandes puissances. C'est ainsi d'ailleurs qu'ils ont réussi à conquérir les peuples de Si'hon et Og. Et c'est cette force particulière que redoutait Balak.

Le coin Halakha (lois sur la Mezouza)

Pour poser une Mezouza au poteau de la porte d'une pièce, on la fixera du **côté droit de l'entrée vers la pièce** en question. S'il l'a posée du côté gauche, ce n'est pas valable et cela est considéré comme s'il n'a pas du tout posé de Mezouza. Il faudra donc l'enlever du côté gauche et la poser sur le côté droit. Malgré tout, on ne refera pas la bénédiction. Quand une pièce principale donne sur une pièce intérieure, on posera la Mezouza à la droite de l'entrée vers cette pièce intérieure. Et si la pièce intérieure détient aussi une porte qui donne vers dehors, de sorte que l'on puisse entrer du dehors vers la pièce intérieure, puis de cette pièce intérieure vers la pièce principale, alors on posera la Mezouza à la droite de l'entrée de cette pièce intérieure vers la pièce principale (en plus de la Mezouza que l'on posera à la droite de la porte qui donne du dehors à cette pièce intérieure). Pour fixer la Mezouza, on la clouera. S'il n'est pas possible de la clouer, comme dans le cas où le poteau est en métal par exemple, alors on la scotchera de façon totalement fixe. On peut aussi creuser dans le poteau et introduire la Mezouza dans le creux. Mais dans ce cas, on creusera à une profondeur de moins d'1 Tefa'h (8cm). Car si on creuse à partir d'1 Tefa'h, ce ne sera pas valable.

Le coin question (Rav S. Z. Broyda)

Le Hayé Adam tranche que bien que la femme aussi ait l'obligation de respecter ses parents, malgré tout si son mari l'empêche d'appliquer cette Mitsva, bien que cela ne devrait bien-sûr jamais arriver, malgré tout, si théoriquement cela arrive, elle en est alors dispensée.

Question : Pourtant le Mekhilta enseigne que l'homme a l'obligation de respecter son beau-père. Ainsi, s'il empêche sa femme d'accomplir la Mitsva de respecter son père, pourquoi celle-ci en est-elle dispensée, sachant que le mari aussi a l'obligation de respecter son beau-père ?

Réponse : Toute la raison pour laquelle un homme est tenu de respecter son beau-père ne provient pas d'un devoir qu'il a vis à vis de celui-ci, mais d'un devoir qu'il a vis à vis de son épouse. Puisque dans un couple, chacun doit respecter l'autre, ainsi respecter sa femme revient aussi à respecter le père de celle-ci. Ainsi, si un homme empêche sa femme de respecter ses parents, dans ce cas précis, le respect de l'homme vis à vis de sa femme l'enjoignant à honorer son beau-père se confronte au respect de la femme vis à vis de son mari, entraînant qu'elle soit dispensée du respect de son père si son mari l'en empêche. Et comme le respect de la femme vis à vis de son mari prime sur le respect qu'il doit avoir envers elle, c'est pourquoi dans ce cas, elle sera dispensée de sa Mitsva d'honorer son père.